



# INFO HANDBALL 77

**Informations N°13 édition du vendredi 14 février 2014**

Retrouvez toutes les News et les liens vers les résultats sur notre site Internet – [www.hand77.com](http://www.hand77.com)

## COMMISSION SPORTIVE

Le Comité recherche un gymnase de 08 heures à 18 heures (de préférence dans le Nord du département 77) pour l'organisation des **Finales de la Coupe de Seine-et-Marne** qui doivent se jouer **le 31 mai/1er juin 2014**.

Merci de faire parvenir votre candidature par mail au secrétariat du Comité.

Le Comité recherche un gymnase de 09 heures à 18 heures (de préférence dans le Nord du département 77) pour l'organisation des **Finalité M-10 et M-8** qui doivent se jouer le **dimanche 15 juin 2014**.

Merci de faire parvenir votre candidature par mail au secrétariat du Comité.

### La réunion de la COC 77 du 27/01/2014

#### Rappel des règles concernant :

- Les joueurs sans licence
- La procédure de remplacement d'arbitre
- Le respect des délais
  - \* des conclusions,
  - \* des demandes et réponses des reports/inversions de rencontre
  - \* des retransmissions des FDME.

*Afin de faire respecter ces obligations, la COC 77 rappelle les sanctions liées à ces anomalies en aménageant certains points pour permettre aux clubs de se mettre à jour.*

#### Mise en application des ces mesures et listes des anomalies :

- Anomalies du 01/02 février 2014
  - \* Avertissements
  - \* Sanctions financières
  - \* Sanctions sportives et financières



## JOUEUR SANS LICENCE

**Toute personne inscrite sur une feuille de match doit être licenciée FFHB et doit présenter sa licence. En cas d'absence de licence, elle doit présenter un justificatif d'identité.**

### **Cas d'un joueur sans licence et sans justificatif d'identité**

#### **Le joueur ne peut en aucun cas prendre part à la rencontre**

S'il apparaît que ce (cette) joueur (euse) est néanmoins sur la feuille, l'arbitre doit alors laisser cocher la case « INV » et les sanctions suivantes sont prononcées par la COC concernée :

- perte du match par pénalité pour le club fautif
- pénalité financière

### **Décision de la COC77 (séance du 27/01/2014)**

#### Constat :

Nombre croissant de joueurs sans licence ni justificatif d'identité.

Pour les équipes de jeunes, certains clubs ne voient pas l'intérêt de produire les licences.

De plus en plus d'arbitres pensent que ce n'est pas de leur fonction de vérifier les licences

#### Conséquences :

Des joueurs sont sur les terrain sans être licenciés ou sans être qualifiés.

Risque de faire jouer les joueurs sous un autre nom.

Problème de responsabilité en cas d'accident.

#### **Décision :**

N'ayant pas suivi ce problème depuis le début de saison, et afin de suivre la règle fédérale la saison prochaine, la COC77 décide d'une mesure transitoire et progressive.

#### **Pour tout signalement de la case « INV » non décochée**

**M+16 et F+15 : sanction financière**

**-20, -18, -16, -14, -12**

**\* Avertissement jusqu'au 09/02/2014**

**\* Sanction financière à partir du 09/02/2014**



## ABSENCE D'ARBITRE

A l'heure du match, le remplacement des juges-arbitres défaillants s'effectue de la façon suivante :

**a) Recherche d'1 binôme officiel neutre ou d'1 juge-arbitre officiel neutre**

**b) Présence d'1 binôme officiel ou d'1 juge-arbitre officiel**

*Si plusieurs candidats, choisir le grade le plus élevé ; en cas d'égalité d'échelon, il y a tirage au sort.*

**c) A défaut de tout juge-arbitre officiel :**

M+16 et F+15	-20, -18, -16, -14, -12
<p><b><u>Tirage au sort entre :</u></b> <i>1 joueur de chaque équipe. Celui qui est désigné arbitre, l'autre ne participe pas au jeu.</i></p> <p><b><u>Saisie sur la FDME :</u></b></p> <p><u>Onglet « Officiels »</u> - Cocher Tirage au sort - Remplir : * Juge Arbitre Tiré au Sort * Joueur non Tiré au Sort</p> <p><u>Onglet « Résultats »</u> - Signature de l'arbitre Tiré au Sort</p> <p><b><u>Sanctions</u></b></p> <p><b>Perte du match par pénalité pour les 2 équipes.</b></p>	<p><b><u>Tirage au sort entre :</u></b> <i>1 manager de chaque équipe ayant une licence JOUEUR ou LOISIR. Celui qui est désigné arbitre, l'autre manage son équipe.</i></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Si aucun des officiels n'a de licence joueur ou loisir, le match ne doit pas avoir lieu.</p></div> <p><b><u>Saisie sur la FDME :</u></b></p> <p><u>Onglet « club »</u> - Supprimer le manager désigné pour arbitrer de la liste des officiels de son club.</p> <p><u>Onglet « Officiels »</u> Indiquer le nom de l'arbitre.</p> <p><u>Onglet « Résultats »</u> - Cocher Commentaire Feuille - Préciser : * Manager non Tiré au Sort * Manager Tiré au Sort - Signature de l'arbitre Tiré au Sort</p> <p><b><u>Sanctions</u></b></p> <p><b>Avertissement pour l'équipe recevante jusqu'au 02 mars 2014. Perte du match par pénalité pour l'équipe recevante à partir du 02 mars 2014.</b></p>

**RAPPEL :**



## NON RESPECT DES DELAIS

La COC 77 remarque une importante dérive concernant le **respect des délais** pour la **saisie des conclusions de match**, des **demandes de report** et de leurs **réponses**, **Transmission de la FDME** dans Gest'Hand.

### Rappel du règlement :

**Saisie des conclusions de match :**

- \* 21 jours avant la date de la rencontre pour M+16, F+15, -20, -18, -16
- \* 14 jours avant la date de la rencontre pour -14, -12, -10, -8

#### **Sanction**

**Pénalité financière**

**Report de match**

Les reports et inversions de match doivent être conclus à la date initiale de la rencontre.

La réponse à une demande de report ou d'inversion doit être faite dans les 6 jours qui suivent.

#### **Sanction**

1. Un avertissement entre le 20<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup> jour avant la date initiale.
2. Entre le 8<sup>ème</sup> jour et la date initiale la demande sera facturée.
3. Toute demande de modification de date établie après la date initiale du match entrainera automatiquement la perte de ce match par pénalités sportives et financières pour les 2 équipes.

Toute demande sans réponse dans les 6 jours suivant l'envoi de la fiche navette, une pénalité financière sera facturée.

**Transmission de la FDME**

Les FMDE doivent être transmises le lundi à 12h. 4h après une rencontre jouée en semaine.

#### **Sanction**

**Pénalité financière**

### Décision de la COC77 (séance du 27/01/2014)

La dérive étant récente, la COC 77 n'a pas sanctionné les quelques cas de début de saison.

\* **Avertissement**, afin de rappeler aux clubs les règles de bon fonctionnement, sanctionnera les anomalies **jusqu'au 30 mars 2014**.

\* **A partir du 30 mars 2014**, les **sanctions prévues** seront appliquées.

## ANOMALIES du 11/12 janvier 2014

### Avertissements

### Suppression sanctions financières et sportives

Mise à jour suite aux dispositions prises par le COC du 24/01/2014

M-16 Honneur <u>GRETZ TOURNAN 1</u>	GRETZ TOURNAN 1 - LA THEROUANNE Procédure de remplacement d'arbitre non respectée.
M-16 Honneur <u>GRETZ TOURNAN 2</u>	GRETZ TOURNAN 2 - OURCQ Procédure de remplacement d'arbitre non respectée.
M-14 Championnat Poule B <u>VILLEPARISIS 1</u>	VILLEPARISIS 1 - LESIGNY Procédure de remplacement d'arbitre non respectée.
M-14 Championnat Poule D <u>MEAUX</u>	MEAUX - HBC DU LOING 2 Procédure de remplacement d'arbitre non respectée.
M-14 Championnat Poule D <u>GRETZ TOURNAN 2</u>	GRETZ TOURNAN 2 - CHELLES Procédure de remplacement d'arbitre non respectée.
M-14 Championnat Poule D <u>QUINCY VOISINS</u>	QUINCY VOISINS - VILLEPARISIS 2 Procédure de remplacement d'arbitre non respectée.
M-14 Championnat Poule E <u>LE CHATELET</u>	LE CHATELET - LAGNY 2 Procédure de remplacement d'arbitre non respectée.
M-14 Championnat Poule F <u>MELUN/DAMMARIE</u>	MELUN/DAMMARIE - QUINCY VOISINS Procédure de remplacement d'arbitre non respectée.
F+15 Honneur <u>AVON 2</u>	AVON 2 - COMBS LA VILLE 2 Procédure de remplacement d'arbitre non respectée.
F+15 Honneur <u>COMBS LA VILLE 2</u>	AVON 2 - COMBS LA VILLE 2 Procédure de remplacement d'arbitre non respectée.
F-16 Honneur <u>CLAYE SOUILLY</u>	CLAYE SOUILLY - SENART 2000 HB Procédure de remplacement d'arbitre non respectée.

**ANOMALIES du 18/19 janvier 2014**

**Avertissements**

**Suppression sanctions financières et sportives**

***Mise à jour suite aux dispositions prises par le COC du 24/01/2014***

M-16 Excellence

VILLEPARISIS

VILLEPARISIS - AVON 1

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

M-16 Honneur

GRETZ TOURNAN 1

GRETZ TOURNAN 1 - CESSON

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

M-14 Championnat Poule B

LESIGNY

LESIGNY - COULOMMIERS

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

M-14 Championnat Poule D

QUINCY VOISINS

QUINCY VOISINS - MEAUX

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

M-14 Championnat Poule E

MORMANT

MORMANT - LAGNY 2

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

F-18 Territoriale

BRY SUR MARNE

BRY SUR MARNE - MONTREUIL

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

M-16 Honneur du 11/01

Meaux 2

MEAUX 2 - LA THEROUANNE

Envoie de la FMDE à J+7.

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

M-16 Honneur

MEAUX 2

MEAUX 2 - COMBS LA VILLE

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

## Divers

F+15 Honneur Poule A

NANGIS 2

CLAYE SOUILLY - NANGIS 2

Joueuse Catherine OUSSET licence DIRIGEANT non autorisée à participer à la rencontre.

Après vérification Catherine OUSSET est qualifiée joueuse à la date de la rencontre.  
La sanction est supprimée.

## **ANOMALIES du 01/02 février 2014**

### Avertissements

M-16 Honneur

GRETZ TOURNAN 1

GRETZ TOURNAN 1 - PONTAULT COMBAULT

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

M-14 Championnat Poule B

LESIGNY

LESIGNY - CESSON

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

M-14 Championnat Poule D

QUINCY VOISINS

QUINCY VOISINS - MITRY MORY

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

M-12 Championnat Poule C

CLAYE SOUILLY

CLAYE SOUILLY - LAGNY 2

Non respect de la procédure de remplacement de l'arbitre.

## **ANOMALIES du 01/02 février 2014**

### Sanctions financières

M+16 Prérégionale

GRETZ TOURNAN 1

GRETZ TOURNAN 1 - VAIRES 2

Absence de responsable de salle.

M+16 Excellence

VILLEPARISIS 2

VILLEPARISIS 2 - MITRY MORY

Joueur non capitaine et officiel non unique.

M-16 Division 2

JOUARRE

JOUARRE - FONTENAY TRESIGNY

Absence de signature du chronométrateur et du secrétaire.

F-14 Excellence

FONTENAY TRESIGNY

FONTENAY TRESIGNY - VAIRES

Absence de signature de l'arbitre.

**ANOMALIES du 01/02 février 2014**  
**Sanctions financières et sportives**

M-18 Honneur <u>MONTEREAU 2</u>	ROISSY/OZOIR - MONTEREAU 2 Forfait.
M-14 Championnat Poule D <u>MEAUX</u>	GRETZ TOURNAN 2 - MEAUX Joueur Ethan YEHI non qualifié à la date de la rencontre.
M-14 Championnat Poule D <u>HBC DU LOING</u>	VILLEPARISIS 2 - HBC DU LOING 2 Forfait.
F-16 Honneur <u>MEAUX 2</u>	PONTHIERRY - MEAUX 2 Forfait.
M-8 Plateau B <u>SENART 2000 HB 2</u>	COULOMMIERS - OURCQ - VAL D'EUROPE - SENART 2 Forfait.

**SI VOUS CONTESTEZ UNE SANCTION FINANCIERE ET SPORTIVE  
MERCİ DE LE FAIRE AVANT DE RECEVOIR L'AMENDE**

**Voie de recours :**

Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès de la Commission d'Examen des Réclamations et Litiges du CDHB 77, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation.



## PLATEAUX M-8

**Journée week-end 22/23 mars 2014**  
**Report possible : week-end 29/30 mars 2014**

### Poule A

BRIE 2  
BRIE 1  
MEAUX  
ROISSY/OZOIR 2

### Poule B

NANGIS  
OURCQ  
GRETZ  
VAIRES

### Poule C

VAL D'EUROPE  
SENART 2000 HB 1  
LA FERTE  
EXEMPT

### Poule D

CHELLES 2  
SENART 2000 HB 2  
ROISSY/OZOIR 1  
CHELLES 1

### Poule E

TORCY  
MONTEREAU  
COULOMMIERS  
EXEMPT

## COMMISSION DE DISCIPLINE

### Décisions prises par la commission de discipline pour la saison 2013/2014

#### Séance du 10 janvier 2014

##### **Dossier N° 6**

Club de LA TEROUANNE Joueur M+16 au motif d'attitude anti sportive. 1 date de suspension avec sursis

##### **Dossier N° 7**

Club de CLAYE SOUILLY Joueur M+16 au motif d'injure envers la responsable de salle et terrain. 2 dates de suspension dont 1 avec sursis

##### **Dossier N° 8**

Club de CLAYE SOUILLY Officiel responsable au motif de après le match attitude incorrecte envers l'arbitre. 2 dates de suspension avec sursis.

##### **Dossier N° 9**

Club de GRETZ-TOURNAN Joueur M+16 au motif de pendant le match après une sanction de 2 mn se retourne vers les arbitres et leur fait un bras d'honneur (attitude anti sportive grossière). Récidive 6 dates de suspension.

##### **Dossier N° 10**

Club de CHELLES Joueur M+16 au motif de coup délibéré ayant entraîné une incapacité, justifiée médicalement < 7 jours. Dossier en jury d'appel.

**Vous voulez vous investir : la commission de discipline souhaite accueillir d'autres membres pour compléter son effectif (nous manquons de féminines).**

**Merci d'envoyer votre candidature au secrétariat du Comité.**

**Pour tout renseignement : Philippe RIVIERE au 06 08 09 12 15. ou par mail riviere-philippe-hb@sfr.fr**



**ASSEMBLEE GENERALE 2014**

Le Comité recherche une salle de 08 heures à 15 heures (de préférence dans le Nord du département 77) pour l'organisation de l'Assemblée Générale des clubs qui doit se dérouler le samedi 21 juin 2014.

Merci de faire parvenir votre candidature par mail au secrétariat du Comité.



**SECRETARIAT**

Merci de noter que le secrétariat du Comité sera fermé du jeudi 20 au mercredi 26 février 2014.

Pendant cette période vous pouvez joindre si besoin Guillaume POULAIN CTF et/ou Romain OURY ADS au 09 79 35 72 09.